Arrondissement de Mont de Marsan Canton de Haute Lande Armagnac

Commune d'Escource 3 place de la Mairie 40210 Escource

2 05 58 04 20 06

Séance du 17 juillet 2024

Date de convocation : 12 juillet 2024

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice: 15

Ont pris part à la délibération : 15 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la présidence de Pierre LASTERRA, Maire.

<u>Présents</u>: LASTERRA Pierre, SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, BUGEIA Florence, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, QUEBRE Nathalie, ROMAO Manuel,

Absent(e)s et excusé(e)s : DOS SANTOS Joachim

Procuration: DOS SANTOS Joachim à QUEBRE Nathalie

Monsieur RABY André a été élu secrétaire de séance.

Délibération 2024-025

Objet: Nomination des délégués dans les organismes extérieurs

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- De nommer les délégués suivants :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SDIS	André RABY	Patrick DEBOUDACHER
DEFENSE	André RABY	Patrice DEGOS
CONSERVATOIRE des Landes	Emmanuelle DEDIEU	Pierre LASTERRA
CNAS	André RABY	Patrick SABIN
ALPI	Patrice DEGOS	Emmanuelle DEDIEU
ADACL	Patrick SABIN	Pierre LEPAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en Préfecture le 29/07/2024 et affichage le 29/07/2024

Le Maire, P LASTERRA Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Pierre LASTERRA

Le secrétaire de séance, André RABY

A